



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 5573

Texte de la question

M. Claude Jacquot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des journalistes en Tunisie. Il semblerait, d'après les informations qui lui sont parvenues, que le pouvoir politique en Tunisie ne cesse de harceler et de censurer la presse. Les médias indépendants et de l'opposition seraient muselés et bon nombre de journalistes auraient été emprisonnés pour des raisons très obscures et seraient incarcérés dans des conditions très difficiles. Il semblerait également que seuls les journaux qui défendent les positions de l'actuel gouvernement soient autorisés et que les nombreuses informations faisant état d'atteintes aux droits de l'homme soient passées sous silence. Par ailleurs, la presse étrangère serait également victime de l'arbitraire des autorités. Certains correspondants de presse auraient été expulsés et beaucoup de journaux interdits ou censurés. Les nouveaux titres ne pourraient être diffusés et ce, dans la mesure où la commission chargée d'accorder les autorisations ne s'est pas réunie depuis deux ans. Il désirerait connaître sa position sur cette question et souhaiterait que la France fasse pression sur la Tunisie, pour que les autorités de ce pays respectent les libertés de la presse et libèrent les journalistes emprisonnés.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation des libertés publiques en Tunisie, comme partout dans le monde. Elle est le premier partenaire de la Tunisie, et développe avec ce pays des relations traditionnelles d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Dans ce contexte, les autorités françaises et tunisiennes entretiennent un dialogue régulier et confiant, et ne s'interdisent d'aborder aucun sujet. La visite d'Etat du président Ben Ali, en octobre dernier, l'a confirmé, avec un bilan très positif. La France soutient la Tunisie dans ses réformes économiques et sociales, convaincue que l'ouverture économique et le progrès social s'accompagneront nécessairement d'un progrès dans le domaine des droits de l'homme. Elle encourage la Tunisie à aller plus avant dans le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. Les autorités tunisiennes ont annoncé, à la fin de 1997, un ensemble de mesures destinées à accroître la liberté de la presse et à élargir le champ de la démocratie. Plusieurs décisions ont déjà été prises en ce sens : le secrétariat d'Etat à l'information a été supprimé, une cour spéciale pour la sécurité de l'Etat a été dissoute. Le gouvernement français incite la Tunisie à poursuivre ses efforts dans ce sens, sans méconnaître les difficultés qu'elle rencontre en raison du contexte régional.

Données clés

Auteur : [M. Claude Jacquot](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5573

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3772

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 410